



Facture d'hopital 3 ans après, la mutuelle ne veut pas payer

Par **Remy24d**, le **08/07/2021** à **13:06**

Bonjour,

Ma Mère est décédée il y a 3 ans après une semaine à l'hôpital. Je viens de recevoir, en tant qu'héritier, une facture de 4500€ pour ses frais de séjour alors que ma Mère avait une mutuelle.

Le problème c'est que la mutuelle m'a indiqué qu'elle ne rembourserait pas comme cela fait plus de deux ans.

J'ai néanmoins renvoyé l'hôpital vers eux car je ne vois pas pourquoi ce serait à moi de payer cette somme, ils n'avaient qu'à se réveiller avant.

Qu'en pensez vous ? L'hôpital peut il me faire des histoires ?

Par **rafale**, le **08/07/2021** à **14:03**

Bonjour, en principe après 2 ans les factures d'hôpital sont prescrites : "Deux ans à partir de la fin du mois au cours duquel les soins de santé ont été donnés. Au-delà de deux ans, l'hôpital ne peut plus en exiger le paiement."

Par **Remy24d**, le **08/07/2021** à **14:36**

C'est ce qu'on m'a dit mais j'ai l'impression que ça concerne la loi belge, pas la loi Française :^/

Par **rafale**, le **08/07/2021** à **14:57**

Essayez de recourir à la médiation si ce n'est pas un rappel de facture. Elle arrive bien tardivement ! Faites vous aider par une association de consommateurs de votre localité qui a des représentants des usagers dans les commissions de santé. Certainement dans des hopitaux de votre ville ou des cliniques.